

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00394 Numéro SIREN : 514 651 611 Nom ou dénomination : SAS A2M PROXIMETAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2019 sous le numéro de dépôt 1687

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcslibourne@free.fr

SAS A2M PROXIMETAL
zone industrielle
33820 Saint-Aubin-de-Blaye

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SAS A2M PROXIMETAL

Numéro RCS : 514 651 611

Numéro Gestion : 2009B00394

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse zone industrielle

: 33820 Saint-Aubin-de-Blaye

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2018

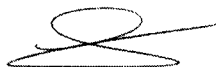
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 26/04/2019

Sous le numéro : 1687

Délivré à Libourne le 29 avril 2019

Le Greffier,



A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Bilan actif

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:46

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 30/09/17
Capital souscrit non-appelé				
Immobilisations incorporelles	94 766,98	74 095,40	20 671,58	24 540,91
Frais d'établissement				1 000,00
Concessions, brevets, licences	74 766,98	74 095,40	671,58	3 540,91
Fonds commercial	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Immobilisations corporelles	493 943,76	302 355,76	191 588,00	128 279,47
Constructions	87 026,60	25 877,28	61 149,32	42 198,01
Instal. tech. mat. & out. indust.	286 199,39	187 655,07	98 544,32	48 404,87
Autres immo. corporelles	120 717,77	88 823,41	31 894,36	37 676,59
Immobilisat. financières	16 429,75		16 429,75	9 134,69
Participations	3 549,75		3 549,75	3 549,75
Autr. immo. financières	12 880,00		12 880,00	5 584,94
Total I : ACTIF IMMOBILISE	605 140,49	376 451,16	228 689,33	161 955,07
Stocks et en-cours	590 530,06		590 530,06	554 093,39
Matières premières & approvisionnement	39 550,52		39 550,52	40 963,59
En cours de production de biens	550 979,54		550 979,54	513 129,80
Avances & acomptes versés/com.	3 318,00		3 318,00	5 191,20
Avances & acomptes versés/com.	3 318,00		3 318,00	5 191,20
Créances				
Créance client, compte rattachés	681 233,75		681 233,75	706 219,82
Compte collectif 411	673 756,15		673 756,15	691 881,72
Clients Douteux	10 080,00		10 080,00	14 381,76
Client Facture A Etablir	5 797,60		5 797,60	9 073,30
Prov Client Douteux	-8 400,00		-8 400,00	-9 116,96
Autre créances	78 396,64		78 396,64	130 101,20
Autres créances	78 396,64		78 396,64	130 101,20
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	280 306,63		280 306,63	222 046,88
Disponibilités	280 306,63		280 306,63	222 046,88
Charges constatées d'avance	14 731,37		14 731,37	18 746,61
Charges constatées d'avance	14 731,37		14 731,37	18 746,61
Total II : ACTIF CIRCULANT	1 648 516,45		1 648 516,45	1 636 399,10
Charges à répartir/plus.exerc.(III)				
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
Total ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 253 656,94	376 451,16	1 877 205,78	1 798 354,17

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Bilan passif

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:47

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 30/09/17
Capital			200 000,00	55 000,00
Capital			200 000,00	55 000,00
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Réserves			90 678,36	234 568,04
Réserve légale			5 500,00	5 500,00
Autres réserves			85 178,36	229 068,04
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			149 288,65	73 110,32
Résultat de l'exercice			149 288,65	73 110,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total I : CAPITAUX PROPRES			439 967,01	362 678,36
Pdt émissions titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total I bis				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total II				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. fin.			114 443,71	105 165,81
Emprunts & dettes aup. établ. fin.			114 443,71	105 165,81
Emprunts et dettes financ. divers			41 941,68	20 393,92
Emprunts et dettes financ. divers			41 941,68	20 393,92
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			735 726,40	769 275,26
Compte collectif 401			684 462,30	752 917,09
FRS Fact Non Parvenues			51 264,10	16 358,17
Dettes fiscales et sociales			504 887,07	540 840,82
Dettes fiscales et sociales			504 887,07	540 840,82
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Autres dettes			8 758,29	
Client Crédeur			8 758,29	
Produits constatés d'avance			31 481,62	
Produits constatés d'avance			31 481,62	
Total III			1 437 238,77	1 435 675,81
Ecart de conversion passif (IV)				
Total PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)			1 877 205,78	1 798 354,17

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Compte de résultat

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:53

Page :

1

Détail des postes			Au 300918	Au 300917
Charges d'exploitation				
Coûts d'achats de marchandises				
ACHAT CONSOMMES			3 013 972,46	2 402 949,57
Achat matières et autre appro			2 171 261,79	1 677 920,80
Variation stocks mat. autre appro			1 413,07	7 161,57
Sous-traitance			841 297,60	717 867,20
AUTRES ACHATS ET CH EXTERNES			114 477,34	114 868,29
Achats non stockés mat. & fournir.			114 477,34	114 868,29
SERVICES EXTERIEURS			357 118,65	377 822,61
Services ext.			357 118,65	377 822,61
AUTRE SERVICES EXTERIEURS			616 707,75	611 353,19
Autres services extérieurs			616 707,75	611 353,19
IMPOTS TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES			73 541,81	109 037,53
Sur rémunérations			47 780,96	86 656,64
Autres impôts & taxes			25 760,85	22 380,89
CHARGES DE PERSONNEL			1 575 274,00	1 620 304,52
Salaires et traitements			1 165 559,53	1 209 936,49
Charges sociales			409 714,47	410 368,03
DOTATION AMORTIS ET PROVISIONS			45 560,93	42 901,86
Amort. sur immobilisations			45 560,93	42 184,90
Provis. sur actif circulant				716,96
AUTRES CHARGES			7,77	559,12
Autres charges			7,77	559,12
Total			5 796 660,71	5 279 796,69
Quotes-parts résultats/opér. comm.				
CHARGES FINANCIERES			19 737,92	21 109,85
Intérêts et charges assimilées			19 737,92	21 109,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 093,83	47 286,84
Sur opérations de gestion			160,00	47 177,42
Sur opér. en capital, VNC cession			933,83	109,42
Particip. salariés aux fruits expa.				
Impôts sur les bénéfices			26 304,00	-1 108,00
Impôts sur les bénéfices			26 304,00	-1 108,00
Solde créditeur			149 288,65	73 110,32
Bénéfice			149 288,65	73 110,32
Total général			5 993 085,11	5 420 195,70

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Compte de résultat

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:53

Page :

2

Détail des postes			Au 300918	Au 300917
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
PRODUCTION VENDUE			5 809 982,93	5 077 972,59
Prestations de services			5 809 982,93	5 077 972,59
Montant net du chiffre d'affaires			5 809 982,93	5 077 972,59
PRODUCTION STOCKEE			37 849,74	124 070,22
En cours de production de biens			37 849,74	124 070,22
Production immobilisée				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			39 418,78	98 801,00
Subventions d'exploitation			39 418,78	98 801,00
REPRISES SUR PROVISIONS			716,96	550,00
Reprises sur provisions			716,96	550,00
TRANSFERT DE CHARGES			92 254,32	108 315,41
Transfert de charges			92 254,32	108 315,41
AUTRES PRODUITS			2,46	3,65
Autres produits			2,46	3,65
Total			5 980 225,19	5 409 712,87
Quotes parts résultat/opér. com.				
PRODUITS FINANCIERS			7 693,25	5 256,25
Autres intérêts et produits assim.			7 693,25	5 256,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 166,67	5 226,58
Sur opér. de capital, cess. actifs			5 166,67	1 750,83
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				3 475,75
Solde débiteur				
Perte				
Total général			5 993 085,11	5 420 195,70

ANNEXE

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

B – IMMOBILISATIONS

C – AMORTISSEMENTS

D – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

E – CREDIT BAIL

F – ENGAGEMENTS FINANCIERS

G – FAITS CARACTERISTIQUES

H - INTEGRATION FISCALE

I – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018 dont le total est de 1 877 205 euro
et, au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 149 288 euro et, un
Chiffre d'Affaires de 5 809 982 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-10-17 au 30-09-18.

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables: Bénéficient des mesures de tolérance, elle sont amortie selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisé pour les PME.

b) Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat, et les en cours à l'avancement.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64, pour un montant de 55 830.18 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater du code général des impôts, nous précisons que le CICE a été utilisé notamment en formation, recrutement, et prospection de nouveaux marchés.

B - IMMOBILISATIONS

CADRE A

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, recherche, développement	5 000		0
Autres immobilisations incorporelles	94 767		
	99 767		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions sur sol propre	0		0
Constructions installations générales	58 642		28 385
Install. techniques, matériel outillage industriels	216 489		69 710
Matériel de transport	48 815		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	72 643		7 839
	396 589		105 934
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Prêt et autres immobilisations financières	9 135		11 460
	9 135		11 460
TOTAL	505 491		117 394

CADRE B

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	par virement	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. recherche, développement		5 000	0	
Autres immobilisations incorporelles			94 767	
		5 000	94 767	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre			0	
Constructions installations générales			87 027	
Install. Techn. matériel outil. industriels			286 199	
Matériel de transport		8 579	40 236	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			80 482	
		8 579	493 944	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêt et autres immobilisations financières		4 165	16 430	
		4 165	16 430	
TOTAL		17 744	605 141	

C - AMORTISSEMENTS

CADRE A : SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche, développement	4 000	1 000	5 000	0
Autres immobilisations incorporelles	71 226	2 869		74 095
	75 226	3 869	5 000	74 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	16 380	5 503		21 883
Constructions installations générales	64	3 930		3 994
Install. techniques, matériel outillage industriels	168 085	19 570		187 655
Matériel de transport	26 772	8 174	7 645	27 301
Matériel de bureau, informatique, mobilier	57 009	4 514		61 523
	268 310	41 691	7 645	302 356
TOTAL	343 536	45 560	12 645	376 451

CADRE B : VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C : AMORTISS. DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établ. recherche, développement	1 000				
Autres immobilisations incorporelles	2 869				
	3 869				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	5 503				
Constructions installations générales	3 930				
Install. Techn. matériel outil. industriels	19 570				
Matériel de transport	8 174				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 514				
	41 691				
TOTAL	45 560				

D - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 30/09/18

Elément	Nombre	Valeur nominale en euros
1) Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 500	10,00
2) Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 000	10,00

E - CREDIT BAIL MOBILIER

EXERCICE CLOS LE 30/09/18

NATURE DU BIEN	DATE DEPART CONTRAT	VALEUR A L'ORIGINE	DUREE DU CONTRAT	ANNUITE EXERCICE	ANNUITE RESTANT A PAYER				VALEUR RESIDUELLE
					EX 18/19	EX 19/20	EX 20/21	EX 21/22	EX 22/23
JUMPER	04/10/12	22 945,78	60 mois	41,34					
LOT OUTILLAGE	02/10/14	8 270,58	36 mois	7,42					
C3	01/12/14	10 308,54	60 mois	2 192,76	2 192,76	365,46			229,46
C3	25/06/15	10 039,50	60 mois	2 145,48	2 192,76	1 667,91			82,71
BERLINGO	09/07/15	12 336,00	60 mois	2 636,28	2 636,28	2 035,79			103,08
BERLINGO	24/09/15	12 571,55	60 mois	2 748,96	2 748,96	2 695,51			100,40
NEMO	17/03/16	10 082,77	60 mois	2 181,72	2 181,72	2 181,72	1 006,01		123,36
CENTRALE ASPIRATION	20/07/16	44 416,84	60 mois	9 163,08	9 163,08	9 163,08	7 355,92		125,70
C3	21/07/16	10 433,77	60 mois	2 262,84	2 262,84	2 262,84	1 822,84		100,83
JUMPER	20/06/17	18 665,00	60 mois	3 974,28	3 975,24	3 975,24	3 975,24	2 650,16	444,17
C3	01/12/17	11 156,00	60 mois	2 005,90	2 407,08	2 407,08	2 407,08	2 407,08	104,34
C3	10/04/18	12 429,00	60 mois	1 293,61	2 723,40	2 723,40	2 723,40	2 407,08	186,65
JUMPER	05/04/18	18 743,76	60 mois	1 914,70	3 917,52	3 917,52	3 917,52	2 723,40	111,56
SCIE A RUBAN	01/06/18	17 466,67	60 mois	1 217,76	3 653,28	3 653,28	3 653,28	3 917,52	124,29
JUMPER	13/07/18	17 443,76	60 mois	792,82	3 659,16	3 659,16	3 659,16	2 002,82	187,44
								2 435,52	174,67
								2 866,34	174,44
		206 093,16		34 578,95	43 714,08	40 707,99	30 520,45	19 010,60	9 135,65
									2 060,92

34 578,95	143 088,77
	177 667,72

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,00
Cession créance Dailly CAISSE D EPARGNE	118 870,10
Cession créance Dailly BANQUE COURTOIS	66 075,72
Cession créance BPI France	267 780,98
Avals et cautions	668 609,08

ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

G - FAITS CARACTERISTIQUES

A - Les créances clients sont soit :

1 - mise en dailly a la BANQUE COURTOIS :

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié en dailly a la BANQUE COURTOIS est de 572 080 €, soit 8.69 % du chiffre d'affaire total TTC.

2 - mise en dailly a la BANQUE CAISSE D'EPARGNE

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié en dailly a la BANQUE CAISSE D'EPARGNE est de 2 053 263 €, soit 31.17 % du chiffre d'affaire total TTC.

3 - cession marché public BPI France :

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié à BPI France est de 2 793 682 €, soit 42.42 % du chiffre d'affaire total TTC.

H- INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2013.

société mère : METAL MAT,
filiale intégrée à hauteur de 100% : A2M Proximétal.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe intégré est la suivante :

1. Charges fiscales dans les filiales comme en l'absence d'intégration
2. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble suite aux retraitements

Il en résulte en matière comptable et financière :

Charges d'impôt comme en l'absence d'intégration chez la filiale et la société mère.

Charges/ économies d'impôts résultant des correctifs : chez la société mère

Il a été mis en place une convention fixant la clause de répartition de l'impôt à charge de la filiale de supporter l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

A ce titre, l'annexe aux comptes individuels des sociétés intégrées donne les indications suivantes :

- Impôt comptabilisé par A2M Proximétal : 30 104 €
- Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : 30 104 €
- Déficits reportables : néant

J - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

A2M PROXIMETAL

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : Z.I. B.P. 301

33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

614 651 611 RCS LIBOURNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 29 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vint neuf mars, à dix-huit heures, au siège social,

La société METAL MAT, SAS au capital de 40 000 euros sise ZI 33 820 SAINT AUBIN DE BLAYE (33 820), immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 795 260 157,

Représentée par Monsieur Lionel MATIAS, Président,

Propriétaire de la totalité des 20 000 actions de 10 € euros chacune composant le capital social de la société.

Actionnaire unique,

Étant précisé que Madame Laurence VALAY, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Lionel MATIAS, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux comptes, à compter du 28 novembre 2018.

L'associé unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- une copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, arrêtés par le Président,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.

L'associé unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2018, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 149 288.65 euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours dudit exercice.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, à hauteur de 4 470 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 149 288.65 euros de la manière suivante :

5% du résultat au poste « réserve légale »	7 464.43 euros
Au poste « autres réserves »	126 824.22 euros
En distribution de dividendes pour	15 000.00 euros
Soit 0.75 euros par actions.	

Cette distribution relève du régime fiscal des sociétés mère-fille, dans le périmètre de l'intégration fiscale.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 424 967 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate les distributions suivantes au titre des trois exercices précédents

Exercice clos le 30 septembre 2015 : 35 000 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2016 : 36 000 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 72 000 euros.

TROISIEME DECISION

L'associée unique rappelle que le Président perçu une rémunération brute de 58 994 euros au titre de l'exercice écoulé.

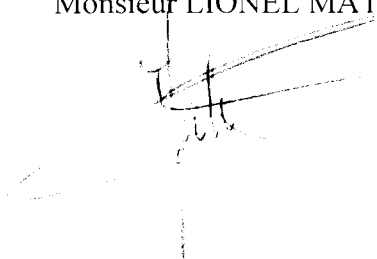
QUATRIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte qu'aucune convention de cette nature entre la société et son dirigeant n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société METAL MAT
Monsieur LIONEL MATIAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Matias', is written over a horizontal line. There are some additional scribbles and a vertical line extending downwards from the signature.

VALAY - BELACEL - DELBREL

S.E.L.A.R.L d'Avocats

*Avocats Associés
Avocats à la Cour d'Appel
Barreau d'AGEN*

A2M PROXIMETAL

Société par Actions Simplifiée

au capital de 200 000 Euros

Siège Social : Z.I. B.P. 301

33 820 SAINT AUBIN DE

BLAYE

R.C.S. Libourne 514 651 611

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

- **Décision annuelle d'approbation
des comptes annuels**
- **Comptes annuels 2018**

103, avenue Jean Jaurès - 47200 MARMANDE

☎ : 05 53 64 90 10 - 📠 : 05 53 64 75 70

Bureau secondaire : Tour Victor Hugo - 50 Boulevard Carnot - 10^{ème} étage 47000 AGEN

☎ : 05 53 69 18 94 - 📠 : 05 53 69 18 96

✉ Secrétariat : cabinet@avocats-vbd.com

Consultations sur Rendez-vous - Membre d'un centre de Gestion agréé, le règlement par chèque des honoraires est accepté.

Cabinet VALAY

Expert - Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre de
Bordeaux - Aquitaine

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale d'Agen

Expert Judiciaire

Inscrit près la Cour d'Appel d'Agen

**Rapport du Commissaire aux
Comptes sur les Comptes
Annuels au 30/09/2018**

SAS A2M PROXIMETAL

Société par actions simplifiée au
capital de 200 000 euros

Siège Social : « ZI les Pins »
33 820 ST AUBIN DE BLAYE

RCS LIBOURNE : 514 651 611

103 Avenue Jean Jaurès

47 200 MARMANDE

Tél. 05 53 20 63 40

Fax 05 53 88 75 68

e.mail :

laurence.valay@wanadoo.fr

SAS A2M PROXIMETAL

Au capital social de 200 000 €

Siège social : ZI LES PINS

33 820 ST AUBIN DE BLAYE

RCS LIBOURNE : 514 651 611

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Associé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unique du 29 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2M PROXIMETAL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A2M PROXIMETAL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

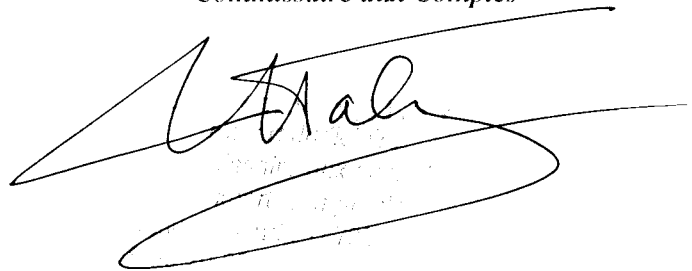
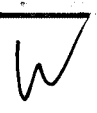
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

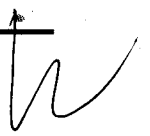
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARMANDE, le 11 mars 2019

Laurence VALAY
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Valay', is written over the printed name and title.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

ANNEXES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. VALAY', is located in the bottom right corner of the page.

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Bilan actif

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19 à 11:56:46

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 300917
Capital souscrit non-appelé				
Immobilisations incorporelles	94 766,98	74 095,40	20 671,58	24 540,91
Frais d'établissement				1 000,00
Concessions, brevets, licences	74 766,98	74 095,40	671,58	3 540,91
Fonds commercial	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Immobilisations corporelles	493 943,76	302 355,76	191 588,00	128 279,47
Constructions	87 026,60	25 877,28	61 149,32	42 198,01
Instal. tech. mat. & out. indust.	286 199,39	187 655,07	98 544,32	48 404,87
Autres immo. corporelles	120 717,77	88 823,41	31 894,36	37 676,59
Immobilisat. financières	16 429,75		16 429,75	9 134,69
Participations	3 549,75		3 549,75	3 549,75
Autr. immo. financières	12 880,00		12 880,00	5 584,94
Total I : ACTIF IMMOBILISE	605 140,49	376 451,16	228 689,33	161 955,07
Stocks et en-cours	590 530,06		590 530,06	554 093,39
Matières premières & approvision	39 550,52		39 550,52	40 963,59
En cours de production de biens	550 979,54		550 979,54	513 129,80
Avances & acomptes versés/com.	3 318,00		3 318,00	5 191,20
Avances & acomptes versés/com.	3 318,00		3 318,00	5 191,20
Créances				
Créance client, compte rattachés	681 233,75		681 233,75	706 219,82
Compte collectif 411	673 756,15		673 756,15	691 881,72
Clients Douteux	10 080,00		10 080,00	14 381,76
Client Facture A Etablir	5 797,60		5 797,60	9 073,30
Prov Client Douteux	-8 400,00		-8 400,00	-9 116,96
Autre créances	78 396,64		78 396,64	130 101,20
Autres créances	78 396,64		78 396,64	130 101,20
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	280 306,63		280 306,63	222 046,88
Disponibilités	280 306,63		280 306,63	222 046,88
Charges constatées d'avance	14 731,37		14 731,37	18 746,61
Charges constatées d'avance	14 731,37		14 731,37	18 746,61
Total II : ACTIF CIRCULANT	1 648 516,45		1 648 516,45	1 636 399,10
Charges à répartir/plus.exerc.(III)				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
Total ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 253 656,94	376 451,16	1 877 205,78	1 798 354,17

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Bilan passif

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:47

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 300917
Capital			200 000,00	55 000,00
Capital			200 000,00	55 000,00
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Réserves			90 678,36	234 568,04
Réserve légale			5 500,00	5 500,00
Autres réserves			85 178,36	229 068,04
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			149 288,65	73 110,32
Résultat de l'exercice			149 288,65	73 110,32
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total I : CAPITAUX PROPRES			439 967,01	362 678,36
Pdt émissions titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total I bis				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total II				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. finan.			114 443,71	105 165,81
Emprunts & dettes aup. établi. fin.			114 443,71	105 165,81
Emprunts et dettes financ. divers			41 941,68	20 393,92
Emprunts et dettes financ. divers			41 941,68	20 393,92
Avanc. & cptes reçus/com en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			735 726,40	769 275,26
Compte collectif 401			684 462,30	752 917,09
FRS Fact Non Parvenues			51 264,10	16 358,17
Dettes fiscales et sociales			504 887,07	540 840,82
Dettes fiscales et sociales			504 887,07	540 840,82
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Autres dettes			8 758,29	
Client Créiteur			8 758,29	
Produits constatés d'avance			31 481,62	
Produits constatés d'avance			31 481,62	
Total III			1 437 238,77	1 435 675,81
Ecarts de conversion passif (IV)				
Total PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)			1 877 205,78	1 798 354,17

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Compte de résultat

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:53

Page :

1

Détail des postes			Au 300918	Au 300917
Charges d'exploitation				
Coûts d'achats de marchandises				
ACHAT CONSOMMES			3 013 972,46	2 402 949,57
Achat matières et autre appro			2 171 261,79	1 677 920,80
Variation stocks mat. autre appro			1 413,07	7 161,57
Sous-traitance			841 297,60	717 867,20
AUTRES ACHATS ET CH EXTERNES			114 477,34	114 868,29
Achats non stockés mat. & fournir.			114 477,34	114 868,29
SERVICES EXTERIEURS			357 118,65	377 822,61
Services ext.			357 118,65	377 822,61
AUTRE SERVICES EXTERIEURS			616 707,75	611 353,19
Autres services extérieurs			616 707,75	611 353,19
IMPOTS TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES			73 541,81	109 037,53
Sur rémunérations			47 780,96	86 656,64
Autres impôts & taxes			25 760,85	22 380,89
CHARGES DE PERSONNEL			1 575 274,00	1 620 304,52
Salaires et traitements			1 165 559,53	1 209 936,49
Charges sociales			409 714,47	410 368,03
DOTATION AMORTIS ET PROVISIONS			45 560,93	42 901,86
Amort. sur immobilisations			45 560,93	42 184,90
Provis. sur actif circulant				716,96
AUTRES CHARGES			7,77	559,12
Autres charges			7,77	559,12
Total			5 796 660,71	5 279 796,69
Quotes-parts résultats/opér. comm.				
CHARGES FINANCIERES			19 737,92	21 109,85
Intérêts et charges assimilées			19 737,92	21 109,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 093,83	47 286,84
Sur opérations de gestion			160,00	47 177,42
Sur opér. en capital, VNC cession			933,83	109,42
Particip. salariés aux fruits expa.				
Impôts sur les bénéfices			26 304,00	-1 108,00
Impôts sur les bénéfices			26 304,00	-1 108,00
Solde créditeur			149 288,65	73 110,32
Bénéfice			149 288,65	73 110,32
Total général			5 993 085,11	5 420 195,70

A2M PROXIMETAL
SERRURERIE
ZONE INDUSTRIELLE

Compte de résultat

33820 ST AUBIN DE BLAYE

Document fin d'exercice

N° Siret 51465161100014
NAF (APE) 2511Z
N° Identifiant
Période du 01/10/17
au 30/09/18
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité i7 SQL 8.50

Date de tirage 15/04/19

à 11:56:53

Page :

2

Détail des postes			Au 300918	Au 300917
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
PRODUCTION VENDUE				
Prestations de services			5 809 982,93	5 077 972,59
			5 809 982,93	5 077 972,59
Montant net du chiffre d'affaires			5 809 982,93	5 077 972,59
PRODUCTION STOCKEE				
En cours de production de biens			37 849,74	124 070,22
			37 849,74	124 070,22
Production immobilisée				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
Subventions d'exploitation			39 418,78	98 801,00
			39 418,78	98 801,00
REPRISES SUR PROVISIONS				
Reprises sur provisions			716,96	550,00
			716,96	550,00
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges			92 254,32	108 315,41
			92 254,32	108 315,41
AUTRES PRODUITS				
Autres produits			2,46	3,65
			2,46	3,65
Total			5 980 225,19	5 409 712,87
Quotes parts résultat/opér. com.				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assim.			7 693,25	5 256,25
			7 693,25	5 256,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opér. de capital, cess. actifs			5 166,67	5 226,58
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			5 166,67	1 750,83
				3 475,75
Solde débiteur				
Perte				
Total général			5 993 085,11	5 420 195,70

ANNEXE

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

B – IMMOBILISATIONS

C – AMORTISSEMENTS

D – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

E – CREDIT BAIL

F – ENGAGEMENTS FINANCIERS

G – FAITS CARACTERISTIQUES

H - INTEGRATION FISCALE

I – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018 dont le total est de 1 877 205 euro
et, au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 149 288 euro et, un
Chiffre d'Affaires de 5 809 982 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-10-17 au 30-09-18.

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables: Bénéficient des mesures de tolérance, elle sont amortie selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisé pour les PME.

b) Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat, et les en cours à l'avancement.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64, pour un montant de 55 830.18 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater du code général des impôts, nous précisons que le CICE a été utilisé notamment en formation, recrutement, et prospection de nouveaux marchés.

B - IMMOBILISATIONS

CADRE A

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, recherche, développement	5 000		0
Autres immobilisations incorporelles	94 767		
	99 767		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions sur sol propre	0		0
Constructions installations générales	58 642		28 385
Install. techniques, matériel outillage industriels	216 489		69 710
Matériel de transport	48 815		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	72 643		7 839
	396 589		105 934
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Prêt et autres immobilisations financières	9 135		11 460
	9 135		11 460
TOTAL	505 491		117 394

CADRE B

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	par virement	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. recherche, développement		5 000	0	
Autres immobilisations incorporelles			94 767	
		5 000	94 767	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre			0	
Constructions installations générales			87 027	
Install. Techn. matériel outil. industriels			286 199	
Matériel de transport		8 579	40 236	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			80 482	
		8 579	493 944	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêt et autres immobilisations financières		4 165	16 430	
		4 165	16 430	
TOTAL		17 744	605 141	

C - AMORTISSEMENTS

CADRE A : SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche, développement	4 000	1 000	5 000	0
Autres immobilisations incorporelles	71 226	2 869		74 095
	75 226	3 869	5 000	74 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	16 380	5 503		21 883
Constructions installations générales	64	3 930		3 994
Install. techniques, matériel outillage industriels	168 085	19 570		187 655
Matériel de transport	26 772	8 174	7 645	27 301
Matériel de bureau, informatique, mobilier	57 009	4 514		61 523
	268 310	41 691	7 645	302 356
TOTAL	343 536	45 560	12 645	376 451

CADRE B : VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C : AMORTISS. DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établ. recherche, développement	1 000				
Autres immobilisations incorporelles	2 869				
	3 869				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	5 503				
Constructions installations générales	3 930				
Install. Techn. matériel outil. industriels	19 570				
Matériel de transport	8 174				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 514				
	41 691				
TOTAL	45 560				

D - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 30/09/18

Élément	Nombre	Valeur nominale en euros
1) Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 500	10,00
2) Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 000	10,00

E - CREDIT BAIL MOBILIER

EXERCICE CLOS LE 30/09/18

NATURE DU BIEN	DATE DEPART CONTRAT	VALEUR A L'ORIGINE	DUREE DU CONTRAT	ANNUITE EXERCICE	ANNUITE RESTANT A PAYER				VALEUR RESIDUELLE
					EX 18/19	EX 19/20	EX 20/21	EX 21/22	EX 22/23
JUMPER	04/10/12	22 945,78	60 mois	41,34					229,46
LOT OUTILLAGE	02/10/14	8 270,58	36 mois	7,42					82,71
C3	01/12/14	10 308,54	60 mois	2 192,76	2 192,76	365,46			103,08
C3	25/06/15	10 039,50	60 mois	2 145,48	2 192,76	1 667,91			100,40
BERLINGO	09/07/15	12 336,00	60 mois	2 636,28	2 636,28	2 035,79			123,36
BERLINGO	24/09/15	12 571,55	60 mois	2 748,96	2 748,96	2 695,51			125,70
NEMO	17/03/16	10 082,77	60 mois	2 181,72	2 181,72	2 181,72	1 006,01		100,83
CENTRALE ASSPIRATION	20/07/16	44 416,84	60 mois	9 163,08	9 163,08	9 163,08	7 355,92		444,17
C3	21/07/16	10 433,77	60 mois	2 262,84	2 262,84	2 262,84	1 822,84		104,34
JUMPER	20/06/17	18 665,00	60 mois	3 974,28	3 975,24	3 975,24	3 975,24	2 650,16	186,65
C3	01/12/17	11 156,00	60 mois	2 005,90	2 407,08	2 407,08	2 407,08	401,18	111,56
C3	10/04/18	12 429,00	60 mois	1 293,61	2 723,40	2 723,40	2 723,40	2 723,40	124,29
JUMPER	05/04/18	18 743,76	60 mois	1 914,70	3 917,52	3 917,52	3 917,52	3 917,52	187,44
SCIE A RUBAN	01/06/18	17 466,67	60 mois	1 217,76	3 653,28	3 653,28	3 653,28	3 653,28	174,67
JUMPER	13/07/18	17 443,76	60 mois	792,82	3 659,16	3 659,16	3 659,16	3 659,16	174,44
		206 093,16		34 578,95	43 714,08	40 707,99	30 520,45	19 010,60	2 060,92

34 578,95	143 088,77
	177 667,72

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,00
Cession créance Dailly CAISSE D EPARGNE	118 870,10
Cession créance Dailly BANQUE COURTOIS	66 075,72
Cession créance BPI France	267 780,98
Avals et cautions	668 609,08

ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

G - FAITS CARACTERISTIQUES

A - Les créances clients sont soit :

1 - mise en dailly a la BANQUE COURTOIS :

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié en dailly a la BANQUE COURTOIS est de 572 080 €, soit 8.69 % du chiffre d'affaire total TTC.

2 - mise en dailly a la BANQUE CAISSE D'EPARGNE

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié en dailly a la BANQUE CAISSE D'EPARGNE est de 2 053 263 €, soit 31.17 % du chiffre d'affaire total TTC.

3 - cession marché public BPI France :

Durant l'exercice, le chiffre d'affaire TTC confié à BPI France est de 2 793 682 €, soit 42.42 % du chiffre d'affaire total TTC.

H- INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2013.

société mère : METAL MAT,
filiale intégrée à hauteur de 100% : A2M Proximétal.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe intégré est la suivante :

1. Charges fiscales dans les filiales comme en l'absence d'intégration
2. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble suite aux retraitements

Il en résulte en matière comptable et financière :

Charges d'impôt comme en l'absence d'intégration chez la filiale et la société mère.

Charges/ économies d'impôts résultant des correctifs : chez la société mère

Il a été mis en place une convention fixant la clause de répartition de l'impôt à charge de la filiale de supporter l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

A ce titre, l'annexe aux comptes individuels des sociétés intégrées donne les indications suivantes :

- Impôt comptabilisé par A2M Proximétal : 30 104 €
- Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : 30 104 €
- Déficits reportables : néant

J - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

